

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 109

présenté par
Mme Perrine Goulet et Mme Le Nabour

ARTICLE 2

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

en cohérence avec la loi plein emploi, il apparait nécessaire qu'un tel fond n'assure pas une
coordination locale. Cela serait contraire à l'esprit même de la loi Plein emploi.